

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Décembre 1872.

Chronique générale.

Les rapports des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée nationale ont été faits par MM. le marquis de Valfons, le baron Decazes, Raoul Duval, Paul Besson et Beauissire.

Un grand nombre de députés se sont fait inscrire pour prendre part à la discussion. On cite comme devant parler en faveur de l'ordre du jour : MM. de Lacombe, vicomte de Meaux, Desjardins, de Castellane, Deppeyre, Baragnon, de Guiraud, René Brice, Casenove de Pradines, Lucien Brun, Horace de Choiseul, Ernest Picard, Lambert de Sainte-Croix, général Du Temple.

Les conclusions des rapports seront combattues par MM. Gambetta, Louis Blanc, Boyssset, Millaud, Tolain, Brisson, Pascal Duprat, Prax-Paris et Crémieux.

Le centre droit s'est réuni avant-hier. Voici le compte-rendu de sa séance communiqué aux journaux par son secrétaire :

« MM. Desjardins et Bigot ont déclaré que les comptes-rendus publiés par la presse étaient inexacts, qu'ils pouvaient faire croire à une division des membres du centre droit; aussi il a été résolu qu'on rédigerait un procès-verbal officiel qui sera communiqué aux journaux.

« MM. Paris, Adnet, Saint-Marc Girardin, Chaper ont supplié leurs collègues de rester unis dans toutes les questions politiques qui vont être soulevées au sein de l'Assemblée.

« M. Thiers a déclaré ce matin, en conseil des ministres, qu'il n'assisterait pas à la séance de samedi, mais que si le gouvernement était interpellé, M. de Goulard était autorisé à répéter le discours prononcé par M. Thiers au mois de juillet contre la dissolution.

« Le centre gauche votera avec la droite dans cette circonstance, et la majorité sera probablement de 430 voix contre 180 radicaux. »

La commission des Trente a nommé une sous-commission chargée d'élaborer un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

C'est sur ce premier travail qu'aura lieu la discussion dans le sein de la commission, qui est parfaitement décidée à se maintenir avec fermeté sur le terrain où elle s'est placée.

On a distribué le texte imprimé de la proposition de loi déterminant l'époque avant laquelle l'Assemblée nationale ne pourrait pas se séparer, et qui a été déposée à l'Assemblée par M. Gaslonde :

« Considérant que l'Assemblée a reçu du peuple français le mandat de conclure la paix, d'en régler les conditions et de prescrire à leur exécution ;

« Qu'en désertant ce mandat avant son entier accomplissement, elle livrerait le pays à des éventualités dont il est impossible de mesurer la gravité et les conséquences ; que devant les efforts tentés pour lui imposer

une dissolution immédiate, elle a le droit et le devoir d'affirmer sa mission et sa volonté de la remplir ;

« Le soussigné soumet à l'Assemblée nationale la proposition de loi suivante :

« Article unique. L'Assemblée nationale déclare qu'elle ne se séparera pas avant le paiement intégral de l'indemnité de guerre et la libération complète du territoire. »

M. le général d'Aurelle de Paladines vient de quitter Paris pour retourner à Bordeaux reprendre le commandement de la 14^e division militaire.

Il paraît certain aujourd'hui que le général Ducrot a vu un instant sa situation menacée.

On sait avec quel acharnement les feuilles officieuses l'attaquaient. On nous assure que deux de ses compagnons d'armes, et des plus haut placés, avaient déclaré que, s'il était destitué, ils le suivraient dans sa retraite.

La nomination de la commission des Trente a été naturellement favorable au maintien de l'honorable général.

Nous ajouterons que l'armée aurait vu cette destitution avec peine, car les sentiments vrais du soldat et de ses chefs ne sont pas ceux que leur prêtent les feuilles radicales.

Et comment pactiserait-elle avec les radicaux, quand elle est encore chaque jour l'objet des menaces de ceux qu'elle a envoyés aux pontons ?

M. Rouher, revenant de Chislehurst, est rentré à Paris.

L'Égalité, journal radical de Marseille, est poursuivie pour avoir publié des actes interdits aux conseils municipaux. Le Sémaphore et l'Avenir du Var sont également cités en justice par application des articles 26 de la loi du 5 mai 1855 et 123 du Code pénal.

L'Avenir du Var ajoute qu'il est poursuivi en vertu d'instructions générales émanant de la direction de la presse au ministère de l'intérieur.

On ne pense pas que la commission des pétitions de Lourdes puisse livrer son rapport avant la fin du mois. On assure que la pétition du comité nantais est d'une énergie très-vive contre le préfet de la Loire-Inférieure, qu'on accuse de s'être associé aux adresses illégales des divers conseils généraux de son département.

Le Figaro donne comme certain le déplacement du préfet de la Loire-Inférieure, compromis dans cette affaire.

Ce déplacement ne serait qu'une permutation. M. Doniol serait appelé à une autre préfecture de première classe, dont le titulaire le remplacerait à Nantes.

Le Times publie la dépêche suivante en date de Paris, 11 décembre, soir :

« Dans une entrevue qui a eu lieu aujourd'hui et à laquelle assistaient quelques-uns des chefs les plus influents du centre droit et de la droite, il a été formellement déclaré

que la droite et le centre droit étaient prêts à prouver qu'ils n'étaient nullement influencés par des idées monarchistes, ni par aucun motif d'hostilité contre M. Thiers. Les membres de ces deux fractions, qui sont représentées par la majorité de la commission des Trente, auraient déclaré d'une manière distincte que cette majorité est tout à fait prête à accorder à M. Thiers une prolongation de pouvoirs et même la présidence à vie, une seconde Chambre, le veto suspensif avec le droit de le défendre personnellement devant la responsabilité ministérielle, à la seule condition que M. Thiers se séparerait tout à fait du parti radical et consentirait à gouverner avec le concours des éléments libéraux et conservateurs que renferme l'Assemblée. Mais en même temps il aurait été déclaré dans la même entrevue que, si cette condition n'est pas acceptée, la majorité de la commission et le parti conservateur de la Chambre persisteraient avec résolution dans leur programme et rejetteraient toutes propositions autres que celles énoncées dans l'amendement Dufaure, c'est-à-dire la définition des pouvoirs existants et la responsabilité ministérielle. »

A propos du vote sur la proposition Decazes, le correspondant du Times ajoute :

« On verra que ce vote est la conséquence des déclarations sus-mentionnées, et qu'il était attendu de tous ceux qui avaient eu connaissance des intentions politiques du parti conservateur. Mais, quoi qu'il en soit, le vote n'exclut en rien la discussion ultérieure des autres questions, dès que la droite et le centre droit seront convaincus que le gouvernement est prêt à adopter la politique libérale et conservatrice sur laquelle insistait la majorité de l'Assemblée et de sa commission. »

« C'est dans cette pensée que M. Grivart, l'un des membres de la majorité, a proposé qu'aucune communication officielle ne serait transmise au gouvernement relativement au vote sur la proposition Decazes, afin qu'il soit clairement établi que ce vote n'a pas été inspiré par une intention hostile contre le gouvernement, ni par aucune pré-détermination à ne pas discuter les autres points de la proposition. »

Un épais brouillard a enveloppé Paris cette nuit ; vers trois heures du matin, il était à peu près complètement impossible de se diriger sur les quais.

Heureusement M. le préfet de police avait eu la précaution de placer aux abords des endroits dangereux un nombre de gardiens de la paix suffisant pour interdire la circulation.

Voici, à ce qu'on nous raconte, comment M. Calmon aurait été nommé à la préfecture de la Seine.

On discutait à la présidence sur le titulaire à choisir, lorsque quelqu'un dit :

— Il faut nommer un préfet modéré, capable de calmer les forcenés de la gauche.

— Oui, dit le Président, *calmons, calmons*....

— Calmon, c'est cela, reprit l'interlocuteur.

M. Thiers n'osa pas s'en dédire, et voilà comment M. Calmon fut nommé.

On assure, dans les cercles politiques et financiers, que M. de Rothschild travaille,

de concert avec le Président et avec le nouveau ministre des finances, à préparer la négociation des traites destinées à garantir le paiement du dernier milliard de l'indemnité de guerre.

Nous avons dit que toutes les subventions demandées par le gouvernement pour les théâtres et les institutions dramatiques et lyriques avaient été votées par la Chambre. Il n'est pas sans intérêt de savoir comment est réparti le crédit de 1 million 655,000 francs qui a été accordé :

215,000 francs sont d'abord assignés aux Conservatoires de musique.

Puis le restant est ainsi divisé :

800,000 francs pour l'Opéra ;

240,000 francs pour le Théâtre-Français ;

240,000 francs pour l'Opéra-Comique ;

60,000 francs pour l'Odéon ;

100,000 francs pour le Théâtre-Italien.

Il résulte des rapports centralisés par la préfecture de la Seine que le chiffre des pertes causées par l'ouragan du 10 dépasse, dans Paris seulement, cent cinquante mille francs.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Les nouvelles d'Espagne sont de plus en plus graves ; le *Tiempo* dit aujourd'hui que le nombre et l'importance des bandes carlistes ou républicaines sont tels dans les provinces du nord, qu'on est obligé de recourir aux mesures employées lors de la guerre de sept ans. Cet aveu en dit plus que de longs récits de combats isolés.

L'élément le plus considérable du renfort qui vient aux carlistes est, comme nous l'avons dit, dans les conscrits reconnus aptes au service militaire, mais qui, se voyant dans la nécessité de prendre les armes, préfèrent mettre leurs bras à la disposition de Charles VII. Sabbals en aurait ainsi reçu plus de 2,000 en moins de deux jours. Il s'occupe immédiatement de les instruire au maniement des armes et de les organiser.

La *Esperanza* publie la proclamation adressée par ce général aux sous-officiers et aux soldats de l'armée amédéiste, pour les engager à se joindre aux forces royalistes afin d'assurer le triomphe de la religion et le salut du pays. Le mot d'ordre de la nouvelle campagne est éminemment national ; tous se soulèvent au cri de : « A bas l'étranger ! »

« L'heure a sonné, dit-il, où tous ceux qui sentent battre en leur sein un cœur espagnol doivent accourir à la défense de la sainte cause de Dieu et du roi !

« Sergents, caporaux et soldats, s'écrie-t-il, continuez-vous à rester longtemps au service d'un roi étranger ? Accourez tous sous les drapeaux légitimes, apportez avec vous vos armes, vos bagages, qui appartiennent non pas au roi usurpateur, mais à votre souverain de par Dieu et la loi. Venez tous, et, en garantie de vos services vous recevrez la paie de 80 réaux, et, vienne le triomphe de la sainte cause, qui ne saurait se faire longtemps attendre, vous recevrez, au nom du roi notre maître, votre congé le plus absolu du service des mains de votre général. »

Les journaux carlistes de Madrid publient une proclamation de Don Alphonse, le frère de Charles VII, assurant que désormais les lignes ferrées de la Catalogne seront respectées, tant qu'elles ne serviront pas au transport des troupes et des munitions de guerre du gouvernement.

Voici en quels termes elle s'exprime à ce sujet :

« Les forces royales (carlistes) cesseront de mettre obstacle à la libre circulation des trains sur les voies ferrées ; mais elles leur préféreront au contraire aide et protection et appui ainsi qu'aux employés qui y sont attachés, aux voyageurs et aux marchandes, sous l'engagement pris par les conseils de direction que lesdits trains, soit express, soit de poste, soit ordinaires et autres, ne transporteront aucun article dit de contrebande de guerre, ni aucune force armée, ni rien enfin de ce qui peut servir à combattre les forces de Sa Majesté Charles VII. »

ITALIE.

On écrit de Rome, le 13 décembre, à l'Union :

Le comité privé du Parlement italien s'est réuni, ainsi que je vous l'avais annoncé, pour commencer la discussion du projet de loi de suppression des ordres religieux. Mais cette discussion n'a pu avoir lieu parce que le ministère n'avait point fait encore imprimer les documents relatifs. On ne s'explique une pareille lenteur qu'en songeant que le ministère cherche avant tout à gagner du temps. L'officieux journal l'*Opinione* nous apprend aujourd'hui que cette discussion commencera définitivement mardi prochain.

La gauche a déjà tenu plusieurs réunions préparatoires, et elle a décidé de combattre à outrance le projet ministériel tant dans le comité privé que dans la discussion publique. Il est très-probable que le projet sera repoussé par le comité privé, qui se trouve composé, dans sa grande majorité, de députés radicaux. Le ministre ne sait plus où donner de la tête. Il a convoqué tous ses amis de la droite, mais un très-grand nombre de ces derniers sont disposés à le soutenir dans toutes les questions, excepté toutefois dans celle des ordres religieux.

Voilà donc Lanza, d'un côté, serré de près par la diplomatie, de l'autre, attaqué par les radicaux du Parlement ; promettant de la modération aux uns, la prêchant aux autres, et ressemblant fort à un homme fourvoyé dans un marais et qui s'enfoncé dans la boue en raison de ses efforts pour s'en tirer. Comme les noyés, il se cramponne d'une façon désespérée à toutes les herbes de la rive, mais elles cèdent sous son poids, et le courant déjà le précipite dans le gouffre.

Les difficultés du ministère sont si grandes que ses organes officieux, ne sachant sur qui faire retomber leur rage, s'en prennent à ces pauvres religieux, qui sont l'occasion bien involontaire de tous ces inextricables embarras.

Dans un long article de la *Libertà* sur la suppression des ordres religieux, nous lisons, avant-hier, les lignes suivantes : « Les religieux sont étrangers à la société civile, et nous savons qu'ils ne songent qu'à la combattre. Les ordres religieux sont plus à craindre que l'Internationale ; ils sont le plus grand péril de l'État. — La confiscation des biens fut jugée de tout temps comme un juste expédient pour affaiblir ses ennemis ; il est donc clairement démontré par là que le gouvernement exerce un devoir sacré en supprimant les corporations religieuses et en supprimant les biens. »

Voilà comment s'exhale la mauvaise humeur des organes ministériels. Ah ! le jour n'est peut-être pas si loin où Dieu leur fera voir en caractères de sang et de feu si l'Internationale est moins à craindre que les ordres religieux. Fasse le ciel qu'en ce moment suprême, ces aveugles ennemis de la religion trouvent auprès d'eux, comme M. Bonjean, un de ces religieux pour les consoler, recevoir leur repentir et les aider à bien mourir !

Nous sommes donc tout comme en France dans un état de crise permanente. C'est toute l'explication du long séjour du roi à Rome. Il préside très-souvent le conseil des ministres. Les circonstances le forcent à ne pas s'éloigner, mais il faut que ces circonstances soient bien majeures, car il déteste souverainement le séjour de Rome. Il n'aime pas, dit-il, habiter Rome,

parce qu'il n'aime pas « à faire la figure du maudit. » Je tiens ces mots de bonne source.

Ne sachant comment tuer le temps et cherchant à se trouver le moins possible dans les murs de Rome et sous le toit du Quirinal, Victor-Emmanuel parcourt sans cesse la campagne le fusil sur l'épaule, bravant la pluie et le mauvais temps.

On assure que le député Rattazzi a été appelé ces jours derniers au Quirinal pour conférer avec le roi.

La *Gazzetta d'Italia* dans son numéro de jeudi disait à ce sujet : « Dans les cercles diplomatiques de Rome on ne doute nullement de la prochaine arrivée au pouvoir de l'honorable Rattazzi, que M. Fournier a été chargé par M. Thiers d'appuyer chaudement auprès du roi. M. Rattazzi a promis, dit-on, au gouvernement français de suivre une politique plus conservatrice à l'égard du Pape, mais il est d'accord tant avec M. Thiers qu'avec M. de Bismark pour chasser de l'Italie les ordres religieux. »

Je suis assez porté à croire que M. Rattazzi est l'homme de M. Thiers ; ils sont tous les deux présentement les chefs des radicaux des deux côtés des Alpes ; cette alliance expliquerait pourquoi M^{me} Rattazzi a si longtemps séjourné à Paris et pourquoi elle était si bien reçue à l'hôtel de la présidence ; elle expliquerait encore pourquoi le *Journal de Rome*, organe de M. Rattazzi, est devenu aussi depuis peu l'organe de M. Thiers.

Mais si M. Rattazzi est aujourd'hui l'allié de M. Thiers, je ne l'en crois pas moins tout à fait incapable de suivre à l'égard du Pape une politique plus conservatrice. M. Rattazzi, chef du ministère italien, devra suivre au contraire une politique tout à fait radicale, car il est engagé, et il faudra qu'il marche. Ce que je sais, c'est qu'au Vatican, l'arrivée de M. Rattazzi au pouvoir serait considérée comme le prélude d'événements sérieux et pourrait donner lieu à des résolutions graves. Mais peut-être M. Thiers serait-il heureux de voir l'Italie se précipiter dans le gouffre, avec l'espérance de trouver une occasion de se tirer lui-même d'embarras.

Tous les journaux libéraux se réjouissent de tout ce qui est nuisible à la France ; ils sont donc aujourd'hui favorables à M. Thiers et lui conseillent de dissoudre l'Assemblée ; ils espèrent beaucoup de la commission Dufaure ; mais, quand ils ont connu les nominations, ils sont restés ahuris ; leur étonnement a été encore plus grand quand ils ont connu les noms du président et du rapporteur de la commission. Toutefois, si la composition de la commission a attristé les libéraux, elle a pleinement réjoui les catholiques qui s'intéressent tant au bonheur de la France.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire continue à décroître. Aujourd'hui, à midi, elle n'était plus qu'à 4^m 65 à l'échelle du pont Cessart ; c'est une baisse de 1^m 10 depuis jeudi soir.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

AVIS. — Par suite des inquiétudes occasionnées par les crues successives de la Loire, la représentation des *Misérables*, qui devait être donnée ce soir par la troupe d'Angers, est remise à lundi prochain, 23 décembre.

PRONOSTICS CAMPAGNARDS.

Serons-nous bientôt débarrassés de la pluie ? Tout le monde se le demande, car, comme dit un proverbe de la Bresse :

Le vent, la pluie et les « parents, »
Après trois jours sont « ennuyants. »

Nous sommes dans les Avents de Noël, et les pluies à cette époque sont considérées comme le signe d'un hiver manqué.

Pluie d'orage dans les Avents
Empêche l'hiver d'arriver en son temps.

C'est aussi le présage d'une année fertile. On dit au pays d'Artois :

Dans l's avents de Noël,
I n'peut trop pleuvoir ni vinter.

De même à une autre extrémité de la France, dans le Vaucluse :

Hiver pluvieux,
Été abondant.

L'hiver sera tardif, mais il viendra cependant. Selon un pittoresque dicton très-répandu dans la région du Nord :

L'hiver n'est pas bâtard ;
S'il ne vient tôt, il vient tard.

On sait combien les voyageurs en chemin de fer se rendent difficilement compte de la station où ils se trouvent, à l'arrêt des trains, les noms des stations n'étant écrits qu'une seule fois sur les murs de chaque gare, et les conducteurs ne se donnant pas toujours la peine d'appeler distinctement la localité où le train vient de s'arrêter.

Pour remédier à cet inconvénient, la Compagnie de l'Ouest vient de décider que des poteaux indicateurs seraient installés, à chaque station, de dix mètres en dix mètres, et cela sur une longueur de soixante mètres et sur chacun des deux quais de la gare.

Plusieurs journaux font connaître un remède bien simple contre les brûlures, dont ils garantissent l'efficacité ; ce remède consiste à envelopper le plus promptement possible la partie atteinte avec une épaisse couche de poudre d'alun, ou à la badigeonner avec de l'eau dans laquelle on a fait au préalable dissoudre une certaine dose d'alun.

Autre recette pour la guérison des blessures.

Les feuilles de géraniums ont la propriété de guérir promptement les coupures, les écorchures et autres plaies de ce genre.

On prend une ou plusieurs feuilles de cette plante que l'on écrase un peu sur un linge et que l'on applique ainsi sur la plaie.

Il arrive très-souvent qu'une feuille suffit pour la guérison. Elle s'attache fortement à la peau, aide au rapprochement des chairs et cicatrise la blessure en très-peu de temps.

On sait tout le mal que causent les hannetons dans nos campagnes. Dans un article récemment publié par le *Journal des campagnes*, et dû à M. Gressent, un horticulteur bien connu à Orléans, il était dit qu'on possède un moyen certain de détruire les vers blancs (larves du hanneton). Ce moyen est l'emploi des déchets de laine. « Partout où j'ai enfoui assez profondément des déchets de laine, écrit M. Gressent, je ne vois plus de vers blancs. Cette expérience se confirme depuis plus de 15 ans, et je la continue toujours avec succès. »

La séance du 14 occupe soixante-dix colonnes du *Journal officiel* ; aussi tous les journaux se bornent-ils à un compte-rendu analytique.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 14 décembre.

M. le baron Decazes, rapporteur — Au nom de la deuxième commission, je suis chargé du rapport de certaines pétitions relatives à la dissolution de l'Assemblée. Malgré de grands efforts, ce mouvement factice n'a pu se propager. Ces pétitions sont remplies d'illégalités pour la plupart. La commission pense que les pétitionnaires ne se sont pas rendu compte du danger qu'entraînerait la dissolution. L'Assemblée a mission de délivrer le pays, de payer sa dette, et de lui donner un gouvernement fort. L'oublier, ce serait exposer le pays à l'anarchie et à la révolution permanente. Je vous demande donc de les écarter. (Bravos à droite.)

M. de Montlaur, rapporteur de la 6^e commission. conclut dans le même sens. (Bravos à droite.)

RAPPORT DE M. RAOUL DUVAL.

Messieurs : Votre huitième commission mensuelle a été saisie d'un certain nombre de pétitions demandant à l'Assemblée nationale de se dissoudre dans le plus bref délai. C'est ainsi qu'il a été déposé quatre vingt-six pétitions intitulées pétitions des républicains du Rhône, demandant la dissolution de l'Assemblée nationale.

La plupart de ces documents n'offraient aucun

caractère de spontanéité individuelle : leur texte, imprimé et à peu près identique, révèle une organisation centralisée du pétitionnement. La presque totalité des signatures, dont plusieurs sont l'œuvre évidente d'une même main, dénotent une éducation très-peu développée. Ceux qui les ont apposées obéissaient évidemment à un mot d'ordre ; il est au moins douteux qu'ils aient pleine conscience des conséquences que pourrait avoir pour la France la résolution qu'ils vous demandent de prendre.

Le pétitionnement ainsi organisé, dans le but évident d'agiter le pays et d'amoinrir, s'il est possible, l'autorité de cette Assemblée, est l'œuvre de ces mêmes hommes qui par tous les moyens en leur pouvoir, en ont retardé la convocation jusqu'en février 1871.

Elue après une série d'effroyables désastres, forcée de prendre les affaires dans l'état où les avait laissées un gouvernement révolutionnaire, l'Assemblée a été investie par la confiance du pays du plus étendu des mandats qu'ait jamais reçu un corps politique.

Elle a constitué un gouvernement, conclu la paix, rétabli l'ordre et le crédit ; son devoir est de ne pas laisser compromettre, par de coupables et factices agitations, l'œuvre accomplie par elle, d'accord avec le gouvernement qu'elle a créé.

Votre commission a pensé que la mission de cette Assemblée ne pourrait être considérée comme accomplie avant qu'elle ait assuré l'effective et complète évacuation du territoire de la France ; elle aura alors à déterminer comment et dans quelles conditions il sera procédé à la constitution d'une représentation nationale nouvelle ; mais jusque-là vous ne pouvez, sans désertir le lourd mandat imposé à votre patriotisme, songer à vous dissoudre.

De pareilles agitations ne sont pas sans précédent dans notre histoire ; à d'autres époques, elles ont été comprimées par d'atroces moyens : nous pouvons citer pour mémoire la loi du 27 germinal an IV, qui punissait de mort tout pétitionnement tendant à provoquer la dissolution de la représentation nationale.

Grâce à Dieu, nos mœurs se sont adoucies depuis lors ; les condamnables manœuvres par lesquelles on s'efforce de troubler le pays, qui a besoin d'ordre et de paix pour pouvoir travailler et se refaire, ne relèvent plus que de la conscience publique et de celle de cette Assemblée.

Si vous partagez notre manière de voir, vous accepterez les conclusions de votre huitième commission, qui vous propose d'écarter par l'ordre du jour pur et simple, les pétitions qui demandent la dissolution de l'Assemblée nationale. (Vive approbation à droite et aux centres.)

DISCOURS DE M. GAMBETTA.

M. Gambetta monte à la tribune. (Silence complet.) — Le débat qui s'engage, bien que né en suite de pétitions déjà annoncées, soulève une question dont l'opinion s'est emparée depuis quelques jours de telle sorte qu'elle doit être étudiée à fond. Je ne me dissimule pas avec quel sentiment certains me voient à cette tribune. Je sais quelle modération de langage m'impose cette situation. Il y a longtemps que nous avons demandé la dissolution. Il y a eu rapport, et depuis lors cette proposition n'est jamais sortie de l'ordre du jour. Cinq fois nous sommes revenus à la charge, toujours inutilement. (Bravos à gauche.) Le débat est ouvert, il faut qu'on l'achève, qu'on le termine. On représente les amis de la dislocation comme des hommes violents, cherchant le désordre et prêts à tout, même à user de la force pour arriver à leur but.

Je proteste énergiquement. Ce que nous voulons uniquement, c'est non la dissolution de l'Assemblée, ce n'est pas la provocation à la violence, mais le droit du souverain électoral de dire ce qu'il pense de ceux qu'il a chargés de ses intérêts et d'élever la voix s'il n'est pas satisfait. Il s'agit de savoir si le suffrage universel a modifié ses sentiments sur la marche des affaires ou condamné votre politique. Notre mandat était limité, spécial ; il a fait ce qu'il avait à faire ; aujourd'hui son œuvre est accomplie. Je parlerai avec la plus grande loyauté, et mon discours ne sera qu'une démonstration. Je sais que je marche à un échec numérique. Je ne chercherai donc qu'à légitimer le mouvement dissolutionniste, et le pays saura bien trouver avant peu les moyens de vous faire connaître une volonté qui s'impose. (Rumeurs à droite.)

L'orateur expose les conditions dans lesquelles la Chambre a été nommée. Ces explications soulèvent un tumulte qui se calme assez vite à droite.

M. Gambetta. — Vous savez bien dans quelles circonstances exceptionnelles vous avez été nom-

CONSERVATION DES POMMES DE TERRE.

L'humidité persistante du temps oblige les cultivateurs à prendre des précautions exceptionnelles pour conserver leurs pommes de terre intactes, c'est-à-dire pour les préserver autant qu'ils le pourront d'un commencement de germination ou de pourriture.

Le commencement de germination a pour effet de rendre la pulpe des pommes de terre moins nutritive et insalubre, en dénaturant la fécule et en développant de la *solanine*, qui est une substance vénéneuse.

La première condition requise pour faciliter la conservation des tubercules, c'est de les récolter à pleine maturité, et parfaitement ressuyés. Or, cette condition manque malheureusement à un grand nombre des récoltes de cette année. Raison de plus pour y suppléer par des précautions convenables.

Ressuyer des tubercules rentrés est presque impossible, il faut s'efforcer de les soustraire à l'influence de l'humidité en les faisant passer au four à moitié chaud, après la cuisson du pain. M. Chatel, qui a expérimenté ce procédé, affirme que plus les tubercules sont séchés, sans toutefois qu'il y ait commencement de cuisson, meilleurs ils sont pour la consommation et pour la nourriture des animaux.

On peut également enrober les pommes de terre dans un lait de chaux. Cette enveloppe d'un corps essentiellement hydrofuge les maintient intactes tout l'hiver. On n'a besoin que de les laver avant de les donner à manger. En tout cas, quelques atomes de chaux éteinte ne nuisent nullement aux animaux dont le sang, les chairs et surtout les os contiennent de la chaux.

Le poussier de charbon de bois, la sciure de bois bien sèche, sont également convenables pour empêcher la pourriture et la germination des tubercules, mais tout le monde n'a pas ces matières à sa disposition.

La sciure de bois, bien entendu, doit provenir d'un bois tout à fait desséché, autrement elle contiendrait de l'eau en quantité suffisante pour empêcher l'effet qu'on en attend. Dans ce cas, on la ferait sécher au four avant de l'employer.

Le plâtre en poudre est excellent pour cet emploi et après la consommation de la récolte, on s'en sert pour plâtrer les luzernes ou les trèfles, ou même les fumiers. Ce double emploi en rend la dépense très-avantageuse. (*Gazette des Campagnes.*)

COURS DE SOLFÈGE.

M^{me} BLACHETTE, à l'orphelinat Saint-Joseph, ouvrira, le 1^{er} janvier, à son domicile, un cours de Solfège pour les jeunes personnes.

On est prié de se faire inscrire d'avance.

Prix : 5 fr. par mois.

Qui pourrait avouer sans honte qu'il ignore l'histoire de son pays? Parmi les Histoires de France le plus récemment publiées, il n'en est aucune dont la lecture soit plus facile et plus agréable que celle de MM. Bordier et Charton, ornée de plus de douze cents gravures faites d'après les œuvres d'art anciennes et modernes les plus authentiques, portraits, cérémonies, costumes, scènes de la révolution, batailles de l'empire, etc. Le succès de ce livre égale celui des *Voyageurs anciens et modernes* et du *Magasin pittoresque*.

Bourse du 14 décembre.

Emprunt 3 milliards	87 00	hausse	0,15
3 0/0	54 50	hausse	0,20
4 1/2 p. 0/0	76 50	Baisse	0 75
5 0/0	84 72	hausse	0,12

Pour les articles non signés : P. GODET.

certaines ordres du jour d'un général.

M. Vente. — Je vous répondrai.

M. Gambetta. — Il eût mieux valu alors ne pas m'interrompre. (Continuant.) C'est pour éviter le danger de ces bruits que la France vous demande la dissolution. (Rumeurs à droite.) Messieurs, vous n'avez pas beaucoup de patience.

Une voix à droite. — Nous vous crions toujours : Très-bien!

M. Gambetta lit un passage de M. de Montalembert indiquant comme remède aux inquiétudes du pays l'appel au suffrage universel.

M. de Kerdel. — Les radicaux n'en voulaient pas alors.

M. Gambetta. — Nous espérons voir vos convictions se former à la constatation de l'impuissance à laquelle nous sommes condamnés comme Assemblée, et que vous aurez un mouvement de patriotisme. (Bruit terrible à droite.)

Ce jour viendra, il faut l'espérer; mais, s'il ne devait pas venir, je vous déclare que le pays saura choisir entre ceux qui auront préparé ou ceux qui auront retardé le triomphe définitif de la République. (Vifs bravos à gauche, rumeurs à droite. — Longue interruption.)

DISCOURS DE M. D'AUDIFFRET-PASQUIER.

M. d'Audiffret-Pasquier. — Nous n'avons pas été de banquet provoquer des adhésions, et nous ne demandons des conseils qu'à l'Assemblée et au pays. Le mouvement a été spontané. Il date du jour de votre provocation. Il n'y a pas eu de travail plus triste et plus pénible pour le pays que celui qui excite à cette œuvre de la dissolution. (Bravos à droite.) Je proteste contre cette parole que c'est l'étranger qui nous a mis le pouvoir en mains. De quel droit vous faites-vous l'avocat ici, devant le pays, de sa liberté? Et comment les avez-vous traités vous, les libertés? en frappant les conseils municipaux et les conseils généraux, en étouffant toujours et partout la voix de l'opinion publique.

Je n'invoque pas contre vous la rigueur de la loi, mais je crois que le devoir de l'Assemblée est de dire au pays que l'heure n'est pas encore venue de se séparer. Le pétitionnement, dites-vous, ne cessera pas. Nous ne nous abaisserons pas devant lui, lui donnant simplement la valeur qu'il mérite. On nous parle de notre mandati d'impunité. Souvenez-vous de cet élan d'électeurs, malgré toutes les entraves que vous avez essayé d'y mettre en mettant le vote au canton. On nous dit que notre œuvre est terminée. Et toutes les lois nécessaires, la loi communale, la loi sur l'armée, les avez-vous votées? Allez sans crainte. Le pays vous tiendra compte de votre patriotisme. (Rumeurs à gauche.)

La dissolution, j'en serais vivement peiné, car comme rapporteur de la commission des marchés j'ai encore beaucoup à vous dire, ainsi que sur la façon dont ont été gérées les finances de l'Etat. (Bravos prolongés à droite.)

Vous nous avez dit que nous ne savions pas ce que c'étaient que les radicaux. Vous nous avez dit que c'étaient des républicains; non. (Bruit à gauche.) Je ne ferai pas l'injure à mes collègues de la gauche, dont l'amitié m'honore, d'admettre votre définition. Les radicaux sont ceux qui, adroitement et subrepticement, pratiquent les doctrines qui sapent les bases de la civilisation. (Bravos à droite.) Vous parlez de couches sociales. Ah! je comprends votre but, vous prenez le soin de les flatter, ces couches, parce que vous espérez que, par reconnaissance, elles vous confieront le pouvoir de régir leurs destinées.

La fin au prochain numéro.

La séance de nuit a repris à 9 heures. A minuit, le président a donné lecture d'un ordre du jour motivé, présenté par M. Leroyer, ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, considérant que, sans porter atteinte au droit de pétition, elle demeure juge de la durée de son mandat, qu'elle ne peut fixer cette durée qu'après avoir eu connaissance des travaux de la commission des Trente, passe à l'ordre du jour. »

Il est procédé à un scrutin public sur la demande d'ordre du jour pur et simple; en voici le résultat :

Nombre des votants	691
Majorité absolue	346
Pour	400
Contre	291

soyez parfaitement d'accord. C'est sur le désir de ne pas mourir. (Rires à gauche.) L'idée de dissolution a devant cette situation germé sans provocation; nous en avons pris l'initiative, soit, nous ne le nions pas. Nous n'avons fait aucune tentative pour organiser ce mouvement, qui est devenu invincible, oui invincible. Quand le pays faisait entendre des accents de reconnaissance pour le pouvoir en qui il a confiance, vous avez blâmé ces accents et le mouvement est devenu invincible, et vous ne l'arrêteriez pas par un ordre du jour, car il est la volonté d'une grande nation. (Rumeurs à droite. Vifs bravos à gauche.)

Le pays s'est levé sous l'impulsion d'une pensée de conservation. (Bruit à droite.) Messieurs, le mot de conservation n'est le monopole de personne. On nous appelle radicaux, on nous voue à l'indignation publique, mais nous dit-on ce que c'est que les radicaux? Non. Je vais vous le dire. Ce sont simplement des républicains qui ne voient pas de compatibilité entre toute autre forme de gouvernement que la République et le suffrage universel, que d'avoir à respecter la volonté du pays et qui servent la République alors que tant de conservateurs ne la servent pas.

M. de Gavardie prononce quelques mots.

M. Gambetta. — Je n'ai pas entendu l'interruption, mais j'en connais assez l'auteur pour être sûr que demain ce ne sera pas une lacune au *Journal officiel*.

Nous aimons assez la République pour désirer qu'elle s'établisse lentement par l'amour de tous et qu'elle s'impose par l'autorité de ses bienfaits. (Rires à droite.) Rira bien, messieurs, qui rira le dernier. Si le pays demande la dissolution, c'est qu'il obéit à la voix de ses intérêts. Il continuera à vous demander la dissolution jusqu'à ce qu'il l'aura obtenue. Vous pourrez voter un armistice, mais vous ne pourrez pas éteindre dans le pays l'ardent désir de voir une assemblée partager la politique du Message qui est celle de la sagesse! Les affaires ne peuvent se passer de certitude. Il leur faut un lendemain, un horizon, une échéance! Consultez les hommes d'affaires. Ils vous diront qu'il leur faut la tranquillité et la sécurité. Vous aurez beau dire, beau protester, il n'y a pas de confiance. (Interpellations vagues à droite.)

Nous ne pourrions faire naître cette confiance que lorsque vous aurez constitué la forme définitive du gouvernement et éloigné à tout jamais le provisoire que vous voudriez éternel et qui écrase les affaires. (Applaudissements à gauche.) Je le demande à la loyauté des monarchistes.

Est-il vrai que vous soyez incapables de faire la monarchie et seulement de trouver un roi? Ce que vous ferez par cette attitude dangereuse, ce sera de pousser le pays dans les bras d'un sauveur, et ce ne sera pas dans votre famille qu'on ira le chercher. (Bravos à gauche et applaudissements isolés à droite.)

M. Gambetta. — J'attendrai, à la réponse, l'éminent orateur qui m'applaudit. Messieurs, pensez-vous qu'il n'y a pas un autre intérêt que celui du calme intérieur. Mais le respect et l'amitié de l'étranger où les trouverez-vous si nous n'avons pas un gouvernement assuré. Il n'y a pas un journal en Europe qui ne demande chaque jour la dissolution. Vous connaissez comme moi les bruits que l'on fait courir, ces bruits de pronunciamientos militaires. (Bruit à droite.)

M. Baragnon proteste énergiquement.

M. Gambetta. — Oh! messieurs, je n'y crois pas.

Une voix. — Retirez votre mot.

M. Gambetta. — Il faut avouer que les temps sont bien changés.

M. Lambert Sainte-Croix. — Les temps sont bien changés, en effet, car on ne parle pas ainsi à la tribune française.

M. le président. — Faites silence, messieurs.

(Tumulte indescriptible à droite.)

M. Gambetta. — Je ne crois pas à ces bruits, mais enfin ils circulent.

(Nouveau bruit.)

M. le président. — Laissez émettre la pensée de l'orateur pour la juger.

M. Gambetta. — Ce qu'on peut juger, messieurs, c'est votre esprit de justice et votre bienveillance. Cette parole, je l'ai empruntée à l'honorable ministre de la justice en 1849. Ces bruits sont chimériques, mais il n'est pas bon qu'ils se répandent et qu'ils sèment le trouble dans les esprits et encouragent les 18 brumaire. Est-ce bien ce que vous désirez, monsieur Dufaure?

M. Vente. — Cela n'a pas été dit. Nous vous défions de fournir la preuve de la citation.

M. Gambetta. — M. Vente, comme nous tous, sait bien les bruits que l'on fait courir autour de

més et vous ne pouvez nier que la précipitation a été telle que vous êtes la seule Assemblée parlementaire n'ayant pas même d'archives. Dans les élections partielles qui ont succédé, le suffrage universel a été consulté dans de plus larges proportions, et alors on a vu arriver des représentants en opposition complète avec les idées de ceux qui les avaient précédé. Cela ne prouverait pas que le suffrage universel a modifié son opinion depuis cette époque. Et cela ne prouve-t-il pas aussi que ses premières élections ont été bâclées. (Rumeurs à droite.)

M. le président. — L'Assemblée s'est prononcée sur le point que vous abordez, je ne peux vous laisser continuer.

M. Gambetta. — Comment parler de dissolution sans parler de votre création? (Rumeurs.)

M. le président. — Il y a eu vote formel. J'ai le devoir de le faire respecter.

M. Gambetta. — Votre propre rapporteur, parlant du pouvoir constituant, n'a pu s'empêcher de constater que le germe de la dissolution était dans l'air.

M. le président. — Il est impossible que vous continuiez cette thèse. (Bruit prolongé.)

M. Gambetta réclame un moment de silence. — Quelle que soit l'autorité que vous vous reconnaissez en vertu de ce pouvoir que vous vous êtes attribué, vous ne pouvez dire que le pays a dû admettre ce pouvoir sans protester. Ecoutez ce que disait un journal à cette époque sur votre réunion : C'est une assemblée de surprise, choisie au hasard de la fourchette. (Violents murmures à droite.)

M. Gambetta. — Ce journal se nomme la *Gazette de France*. (Cris à droite.)

M. Gambetta. — Cela prouve qu'alors, dans tous les camps, on sentait que le temps faisait défaut pour nommer une Assemblée capable de donner au pays des institutions fondamentales et définitives. Quand on vit le désir politique de l'Assemblée de faire la monarchie, le pays s'agita, car il savait ce qu'il avait voulu faire, quel mandat il vous avait donné; de là ses manifestations où il vous prouva que vous aviez outrepassé vos pouvoirs.

Aussi, à chaque fois que le pays a été consulté sur les conseils municipaux, sur les vacances de la Chambre, sur les conseils généraux, il a nommé de véritables républicains partout, et, depuis 89, ce fut la première fois qu'il nous fut donné de voir les sièges locaux occupés par des représentants de la démocratie. (Rumeurs à droite.) Je suis bien étonné que des conservateurs ne puissent pas écouter un adversaire.

M. Malartre. — On écoute parfaitement.

Cette entrée locale des démocrates aux affaires est une garantie d'ordre. C'est cette victoire qui mettra fin à la révolution ardente et brutale, et je m'étonne de votre intolérance. Il vous faudra assister, j'en suis fâché, au gouvernement de la démocratie par elle-même. (Très-bien! à gauche. Cris à droite.) et au lieu de nous traiter comme des factieux, comme des misérables hommes de pillage et d'assassinat, il vous conviendrait de vous rapprocher de l'esprit démocratique sous peine de voir le suffrage universel causer toutes les fautes, tous les périls; il faut vous en servir et le respecter. Le pays vous montre chaque jour qu'il est républicain; inutile de le nier; tous ses actes vous le disent, et, malgré vos préférences, il vous faudra vous rallier à ce gouvernement de droit, sans lequel il n'y a que des minorités impuissantes.

M. d'Audiffret-Pasquier. — Je demande la parole.

M. Gambetta. — Il y aura toujours, je le crains bien, lutte ouverte entre les deux idées : la République et la Monarchie. Et, cependant, j'espère que, dans le recueillement de vos esprits, vous aurez pesé les intérêts et la volonté du pays, vous ne pourrez, en dépit de tous vos efforts, éviter d'admettre le seul remède utile à la crise que nous traversons : la dissolution. Ce que je vous dis là est un devoir. Ce n'est que ce que nos mandants vous diraient eux-mêmes. Le chiffre des signatures obtenues pour la dissolution est de plus d'un million. (Rumeurs à droite. Ce chiffre est exagéré.)

M. Gambetta. — Nous le justifierons. Vous êtes bien exigeants, messieurs; et les Chambres ne nous ont pas prouvé toujours que sur cette question de pétitions elles aient montré la même répugnance. Devant 175,000 voix, certaine Chambre ne s'est-elle pas dissoute?

Une voix à droite. — Après avoir fait sa Constitution. (Bruit à gauche.)

M. Gambetta. — Il est sûr que l'accord ne règne pas toujours entre vous. (A la droite.) Dans la même journée, vous êtes tantôt majorité, tantôt minorité. Il n'y a qu'une chose sur laquelle vous

Marché de Saumur du 14 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 22	Graine tréfle 50	—
2 ^e qualité 74	— Luzerne 50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.) 780	45
Orge 65	— Luzerne 780	—
Avoinet. bar. 50	Paille 780	—
Fèves 75	Amandes 50	—
Pois blancs 80	— cassées 50	—
— rouges 80	Cire jaune 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	(52 k. 500) — à —
Colza 65	Chanvre broyé	— à —
Chenevis 50	Blanc	— à —
Huile de noix 50 k.	Demi-couleur	— à —
— chenevis 50	Brun	— à —
— de lin 50		

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 95
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. 42 à 48
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. 40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id. 42 à 48
Id.	2 ^e id. 35 à 42
La Vienne, 1872.	34 à 38
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza et environs 1872.	80 à 90
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1872.	80 à 90
Varrains, 1872.	» à »
Bourgueil, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1872.	90 à 100
Chinon, 1872.	1 ^{re} id. 80 à 90
Id.	2 ^e id. » à »

Pour les CHEVEUX et la BARBE

Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de Russie
1 M^{lle} d'Or. — 3 M^{lles} d'Argent

**RÉPARATEUR
AU QUINQUINA**

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Breveté s. g. d. g.
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende
progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur cou-
leur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME
Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

**LE
CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

ARPENTAGE ET EXPERTISE.

M. BOISNARD, géomètre-expert d'Angers,

vient de se fixer à Saumur, place du Petit-Thouars, maison Dupont.

Arpentages, levés de plans, nivellements, estimations, partages, états de lieux, etc., etc.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, n purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.
Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne),
le 10 janvier.
Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se

trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; ses forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de GOURGUR.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boltes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boltes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boltes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. Forge. (98)

ON DEMANDE un valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1873,
UNE MAISON
AVEC JARDIN ET CLOS DE VIGNE
Située au Pont-Fouchard,
Occupée actuellement par M. Pasquier, appartenant à M^{me} Bontemps. S'adresser à M. PASQUIER ou à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, à Saumur. (604)

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ^r, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Phi^e Briand, aux Herbiers (Vendée).

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION
DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR
Par J. PICHÉRIE-DUNAN,
Professeur d'économie domestique et d'agriculture;
Agriculteur praticien;
Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.
EN VENTE A SAUMUR,
Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

ETUDES DRUIDIQUES

ET
DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION
DES RACES HUMAINES,
Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument,
Par A. C. G.
Premier Fascicule : 50 centimes,
(Le second paraîtra prochainement.)
En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU
Publiée sous les auspices du Conseil général,
NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.
Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8°.
ABONNEMENT : Un an, 12 fr.
A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 83, Angers.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.
REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.
Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Un an 5 fr. | Six mois 2 fr. 75 c.
On reçoit les timbres-poste en paiement.
On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

LE DICTIONNAIRE

Historique, Géographique et Biographique
DE MAINE-ET-LOIRE
Par M. Célestin PORT,
Paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraisons de 16 pages in-8° à deux colonnes de petit-texte.
Abonnement : un an, 6 francs. — La livraison : 50 centimes.
La dix-huitième livraison est sous presse.

PARIS, RUE DES SAINTS-PÈRES, 63. BUREAUX ET ADMINISTRATION PARIS, RUE DES SAINTS-PÈRES, 63

LE CONTEMPORAIN

REVUE D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE
Un an, 25 fr.; six mois, 15 fr.

Etrennes pour 1873.
40^e ANNÉE (1872).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1872. — Le volume 1872 (40^e année), mis en vente le 5 décembre 1872.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 3 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1873. environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE. d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4°. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE. par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.